



Rupture conventionnelle redressement judiciaire

Par **Linda020519**, le **06/03/2017** à **19:19**

Bonjour, ma rupture conventionnée à été signé le 6 février 2017 depuis je n'ai reçu aucun de mes documents ni l'attestation ni mon bulletin de paie et ni mon salaire de tout, j'attends toujours des nouvelles de mon employeur me disant que c'est en cours.. Sauf qu'hier il m'annonce qu'il été en jugement le 01 mars 2017 pour redressement judiciaire, sachant que je devais récupérer mes papiers et mon solde de tout compte aurait du être versée aujourd'hui le 6 mars 17. En regardant mon compte je vois rien, donc je décide de revenir vers lui et me dis quand cause du jugement qui a mis la société en redressement judiciaire il n'a plus accès au compte bancaire et qu'il les appellera demain pour savoir comment vais-je pouvoir obtenir mon solde de tout compte et mes documents, je n'ai plus aucun revenu, pôle emploi attends toujours mes papiers.. que dois je faire et quels sont mes possibilités les plus rapides. Merci. Bien à vous

Par **P.M.**, le **06/03/2017** à **19:51**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher du mandataire judiciaire...